



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC



Institution d'Appui à la Démocratie

Le Président

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME À L'OCCASION DE LA
CÉRÉMONIE DE SORTIE OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION AFRICAINE POUR
LA PAIX, LA JUSTICE ET LE DÉVELOPPEMENT (APJD)**

- *Monsieur le Secrétaire général aux Droits humains ;*
- *Mesdames et Messieurs les représentants des institutions publiques ;*
- *Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;*
- *Mesdames et Messieurs les responsables et membres de l'Association africaine pour la paix, la justice et le développement (APJD) ;*
- *Distingués invités ;*
- *Mesdames et Messieurs,*

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie qui marque la sortie officielle de l'Association africaine pour la paix, la justice et le développement, en sigle APJD.

Au nom du Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, je voudrais, avant toute chose, adresser mes chaleureuses félicitations aux initiateurs et aux membres de cette nouvelle organisation de la société civile pour cette étape importante de leur engagement.

La création et la mise en activité d'une organisation qui place, au cœur de son action, la paix, la justice et le développement, revêtent une signification particulière dans le contexte actuel de notre pays et, plus largement, de notre continent.

Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 818 988 261/+243 810 444 014

E-mail : cndhrdc2023@gmail.com

Website : www.cndh.cd

- *Mesdames et Messieurs,*

La paix, la justice et le développement ne constituent pas trois réalités indépendantes. Elles forment les dimensions complémentaires d'une même exigence : la construction d'une société fondée sur la dignité humaine et le respect des droits de chacun.

Il ne peut y avoir de développement durable là où les droits fondamentaux sont constamment menacés. Il ne peut y avoir de paix véritable là où règnent l'impunité, l'injustice, la discrimination ou l'exclusion. Et il ne peut y avoir de justice véritable si celle-ci ne contribue pas à restaurer la dignité des victimes, à protéger les personnes vulnérables et à garantir à chacun l'égalité devant la loi.

C'est pourquoi le travail des organisations de défense des droits de l'homme et, plus généralement, celui de la société civile, demeure essentiel. Dans une démocratie, la société civile n'est pas seulement un observateur de l'action publique. Elle constitue également un partenaire, une force de veille, d'alerte, de proposition et de sensibilisation.

Elle contribue à porter la voix de ceux qui ne peuvent pas toujours se faire entendre ; elle documente les violations des droits de l'homme ; elle sensibilise les citoyens à leurs droits et à leurs responsabilités ; elle participe au dialogue sur les politiques publiques et contribue à rapprocher les institutions des populations.

- *Mesdames et Messieurs,*

En tant qu'institution nationale des droits de l'homme, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, attachée aux principes d'indépendance, d'impartialité et de protection des droits fondamentaux, accorde une grande importance à la collaboration avec les organisations de la société civile. Cette collaboration est d'autant plus nécessaire que la promotion et la protection des droits de l'homme ne peuvent être l'œuvre d'une seule institution.

Elles exigent la conjugaison des efforts de l'État, des institutions publiques, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des universitaires, des médias, des communautés et, surtout, des citoyens eux-mêmes. La CNDH entend, dans le cadre de son mandat, continuer à promouvoir cette dynamique de collaboration, dans le respect des responsabilités et de l'indépendance de chaque acteur.

- *Mesdames et Messieurs,*

À l'APJD, je voudrais adresser un message particulier en cette journée qui marque officiellement le début de son action.

Une organisation de défense des droits de l'homme ne se mesure pas uniquement à la beauté de ses textes fondateurs, à la qualité de ses cérémonies ou au nombre de ses membres. Elle se mesure surtout à l'impact concret de son action sur la vie des populations.

Votre crédibilité se construira donc progressivement, par votre proximité avec les communautés, par la qualité de votre travail, par la rigueur dans la documentation des faits, par votre indépendance, par votre impartialité et par votre attachement aux principes universels des droits de l'homme.

Je vous encourage particulièrement à accorder une attention soutenue aux personnes et aux communautés les plus vulnérables, car c'est souvent à travers la manière dont une société traite les plus faibles que se mesure véritablement son degré de civilisation et de respect de la dignité humaine.

La CNDH forme le vœu que l'APJD puisse inscrire son action dans une démarche constructive, professionnelle et respectueuse des principes qui gouvernent l'action des organisations de défense des droits de l'homme.

- *Distingués invités,*

La paix que nous recherchons pour notre pays ne saurait être une simple absence de conflit. Elle doit être une paix juste, une paix fondée sur le respect de la dignité humaine, la protection des civils, la justice, la lutte contre l'impunité, la cohésion sociale et la participation de tous à la construction de la Nation.

De même, le développement auquel nous aspirons doit être un développement inclusif, qui ne laisse personne de côté et qui permette à chaque Congolais et à chaque Congolaise de jouir effectivement de ses droits fondamentaux.

C'est en cela que les trois valeurs qui donnent son identité à l'APJD — paix, justice et développement — revêtent une portée qui dépasse le cadre d'une

simple organisation. Elles constituent des exigences fondamentales pour l'avenir de nos sociétés.

- *Mesdames et Messieurs,*

En cette circonstance solennelle, je voudrais réitérer mes félicitations à l'Association africaine pour la paix, la justice et le développement.

Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa mission et formule le vœu que son action contribue effectivement au renforcement de la culture des droits de l'homme, de la paix, de la justice et du développement dans notre pays et sur notre continent.

Je réaffirme enfin la disponibilité de la Commission Nationale des Droits de l'Homme à poursuivre et à renforcer le dialogue et la collaboration avec les acteurs de la société civile, dans l'intérêt supérieur de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

Sur ce, et tout en vous renouvelant mes félicitations, je déclare officiellement ouverte la cérémonie de sortie officielle de l'Association africaine pour la paix, la justice et le développement.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 19 août 2026

Paul NSAPU MUKULU

Président de la CNDH-RDC